

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
15	17

Date de la  
convocation  
25/05/2022

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 JUIN 2022

DELIBERATION N° 13  
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le deux juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- K. PERROTIN (pouvoir à L. RAVAT)
- G. CHANEAC (pouvoir à J.-M. CUILLE)
- C. VILLANUEVA, excusée
- X. CAUQUIL, excusé

Mme Anne-Laure HUNOT a été nommée secrétaire de séance.

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

Monsieur le Maire indique que, suite à la contraction de l'emprunt pour la construction de la Maison de Santé, il est possible d'inscrire les crédits correspondants en recettes et en dépenses. De même qu'il convient d'inscrire les frais bancaires et les intérêts liés à cet emprunt, ainsi que le complément de la participation du Budget principal (subvention de fonctionnement)

DECISION  
MODIFICATIVE  
N° 2

BUDGET  
MAISON DE  
SANTE

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	CHAPITRE 11 C/627 + 2 100 €	CHAPITRE 23 C/2313 + 1 400 000 €
	CHAPITRE 66 C/66111 + 4 500 €	
	TOTAL : + 6 600 €	
RECETTES	CHAPITRE 74 C/74741 + 6 600 €	CHAPITRE 16 C/1641 + 1 400 000 €

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220602-DELIB13-020622-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022

Affichage : 07/06/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

